

SEANCE DU VENDREDI 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle Polyvalente – 16 Avenue de la Libération, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le dix-neuf mai deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 15 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, DE OLIVEIRA Katia, LEROUX Bruno GUEVARA Marie-Claire, MAÏSTRE Jean-Pierre, RIPPE Jean-Marie, GUIGNARD Didier, MAROC Agnès, LABORDE Florence, BILLAUDEL Virginie, RAIGNER Magali, BROSSARD Valérie, RAUD Aurélien, GALLEGO Fabien.

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : M. GALLEGO Fabien a été élu à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Le Maire accueille les nouveaux élus en leur précisant que cette assemblée est réunie dans la salle polyvalente afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires imposées par la crise actuelle liée à la pandémie « Covid 19 ».

Cette réunion aura lieu avec un public limité à 10 personnes pour les mêmes raisons.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour.

I. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MARTIAL Claude, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

II. ELECTION DU MAIRE

Monsieur MARTIAL Claude a été proclamé **maire** et a été immédiatement installé.

III. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des membres présents*, d'approuver la création de **quatre postes d'adjoints** au maire.

IV. ÉLECTION DES ADJOINTS

Avant de procéder à leur élection, Monsieur Le Maire précise ce qu'il attend des adjoints et qu'elles seront les fonctions qu'il souhaite leur déléguer :

ADJOINT 1 :

- Responsable des voies et des réseaux d'eau
- Responsable de la sécurité des ERP
- Responsable du patrimoine communal
- Responsable du cimetière
- Ordonnateur au 2ème rang.

ADJOINT 2 :

- Responsable des affaires scolaires
- Responsable de l'information et communication
- Responsable de la jeunesse et des sports

- Responsable du suivi des contrôles de sécurité des biens communaux.

ADJOINT 3 :

- Responsable de l'urbanisme
- Responsable de la défense incendie
- Responsable des réseaux électriques et téléphoniques
- Responsable de l'environnement et des énergies renouvelables
- Responsables des déchets

ADJOINT 4 :

- Responsable de l'aménagement paysager
- Responsable des affaires sociales.
- Responsable des affaires culturelles, fêtes et cérémonies.
- Responsable du mobilier urbain
- Ordonnateur au 3ème rang

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur PITON Alain. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

A savoir : 1er Adjoint	M PITON Alain,
2ème Adjointe	Mme DE OLIVEIRA Katia,
3ème Adjoint	M LEROUX Bruno
4ème Adjointe	Mme GUEVARA Marie-Claire

V. INDEMNITES DES ELUS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, avec effet à la date de l'installation du conseil municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 42% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 16,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- autres adjoints : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

VI. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- 1) Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :
 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que l'opération est acceptée ;
 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 5 000 €
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2) Recrutements pour besoins occasionnels

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, (Le contractuel recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle de rémunération de l'agent indisponible), ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

De préciser que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

VII. COMMISSIONS MUNICIPALES

Intitulé de la commission	Président ou Vice-Président	Membres
Affaires culturelles, Affaires sociales, Fêtes et Cérémonies commémoratives	GUEVARA Marie-Claire	RAIGNER Magali, MAROC Agnès
Responsables des salles	DE OLIVEIRA Katia	GUEVARA Marie-Claire
Aménagement paysager – Environnement – Mobilier urbain	GUEVARA Marie-Claire, LEROUX Bruno	PITON Alain, RIPPE Jean-Marie, BILLAUDEL Virginie, MAISTRE Jean-Pierre
Chaufferie bois	PITON Alain	
Personnel communal + Sécurité salariés	MARTIAL Claude	DE OLIVEIRA Katia, PITON Alain
Révision liste électorale	MARTIAL Claude	PITON Alain, RIPPE Jean-Marie
Urbanisme – Défense incendie	LEROUX Bruno	RIPPE Jean-Marie, PITON Alain, MAISTRE Jean-Pierre, GALLEGO Fabien ; GUIGNARD Didier
Finances	MARTIAL Claude	MAROC Agnès, GUIGNARD Didier, PITON Alain, MAISTRE Jean-Pierre, DE OLIVEIRA Katia, GUEVARA Marie-Claire, LEROUX Bruno
Voirie - Réseaux	PITON Alain, RIPPE Jean-Marie	GALLEGO Fabien, MAISTRE Jean-Pierre
Patrimoine communal – Monuments aux souvenirs + cimetière – Energies renouvelables	PITON Alain, LEROUX Bruno	DE OLIVEIRA Katia, GUIGNARD Didier, GALLEGO Fabien, RAIGNER Magali
Affaires scolaires	DE OLIVEIRA Katia	GUIGNARD Didier, BROSSARD Isabelle, BILLAUDEL Virginie
Sécurité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P)	PITON Alain	GUEVARA Marie-Claire, MARTIAL Claude APAVE : DE OLIVEIRA Katia
Informations Communications – site internet	DE OLIVEIRA Katia	BILLAUDEL Virginie, RAUD Aurélien, GUEVARA Marie-Claire, LABORDE Florence, GUIGNARD Didier
Jeunesse, sports, culture, affaires sociales	DE OLIVEIRA Katia	RAUD Aurélien, GUIGNARD Didier, BILLAUDEL Virginie, LEROUX Bruno, GUEVARA Marie-Claire

VIII. ELECTIONS DE DELEGUES AUX SYNDICATS

DESIGNATION DU SYNDICAT	NOMS DES DELEGUES
S.I.V.O.M du canton de Jonzac	1er délégué : MARTIAL Claude 2ème délégué : MAISTRE Jean-Pierre
Syndicat départemental de la Voirie	Délégué électeur : RIPPE Jean-Marie
Départemental d'électrification SDEER	Délégué électeur : LEROUX Bruno
SYMBAS	Délégué : RIPPE Jean-Marie
Départemental de lutte contre les fléaux atmosphériques ADELFA FDGDON	1er délégué : MAISTRE Jean-Pierre délégué suppléant : PITON Alain Délégué : PITON Alain
Délégué tempête	1er Délégué : PITON Alain 2ème Délégué : MAISTRE Jean-Pierre
Syndicat Informatique	1er délégué : LEROUX Bruno 1er délégué suppléant : DE OLIVEIRA Katia 2ème délégué suppléant : MAROC Agnès
CNAS	Délégué Élu : GUEVARA Marie-Claire Délégué Agent : ROY Catherine
Ministère de la Défense	Correspondant : DE OLIVEIRA Katia
Communauté des communes de la Haute Saintonge CDCHS	1er délégué : MARTIAL Claude 2ème délégué : DE OLIVEIRA Katia délégué suppléant : PITON Alain
Lycée agricole le Renaudin	Délégué : MARTIAL Claude Suppléant : PITON Alain
ESAT	Délégué : GUEVARA Marie-Claire Suppléant : DE OLIVEIRA Katia

IX. QUESTIONS DIVERSES1) Liste des secteurs de responsabilité par élu

Le tableau ci-après est approuvé par les conseillers

Secteurs	Nom Prénoms	Lieux-dits
Secteur 1	<u>Mme BILLAUDEL Virginie</u>	Avenue de L'Europe Impasse de la Seugne Impasse de la Garenne Impasse du Bar
Secteur 2	<u>Mr PITON Alain</u>	Avenue de la Libération Rue de l'Eglise Impasse du Moulin
Secteur 3	<u>Mme GUEVARA Marie-Claire</u>	Chez Chaudet Le puits de chez Chaudet Chemin du Paradis Rue Mozart Chemin des Joncs
Secteur 4	<u>M. GALLEGO Fabien</u>	Route de St Genis Zone industrielle
Secteur 5	<u>Mme LABORDE Florence</u>	Route de Clion Sauge
Secteur 6	<u>Mme DE OLIVEIRA Katia</u>	Le Maigre Chemin de Grave Chemin du Château Rue du Stade Rue du 8 Mai
Secteur 7	<u>M. RAUD Aurélien</u>	Chemin de la blanche Impasse de la Blanche Fief de la Blanche
Secteur 8	<u>Mr MAISTRE Jean-Pierre</u>	Chemin de la Garde La Garde La Garenne de la Garde La Vergerie Trier de chez Saboureau Chez Saboureau Impasse de chez Saboureau La Cheneurie
Secteur 9	<u>M. MARTIAL Claude</u>	Les Pierrières de St Germain Chez Bourrasseau Chemin de chez Daufour Chez Daufour Les Chaumes de chez Daufour La Maçonnerie
Secteur 10	<u>Mr RIPPE Jean-Marie</u>	Chez les Roux Impasse des Roux Chemin de la Cheneurie Chemin des Acacias

Secteur 11	<u>M. LEROUX Bruno</u>	Les Chaumes Cornet La Garenne de Cornet Chez Choumeau Fief des Brandes Chez Perraud Les Pierrières de Lussac Chez Drouet Chemin de Toulifaut Toulifaut
Secteur 12	<u>Mme BROSSARD Valérie</u>	Hortion Hortion Le Haut Hortion Le Bas Chemin de la Vallée Chemin du Chêne Vert Grimaud Puits de chez Grimaud
Secteur 13	<u>M. GUIGNARD Didier</u>	Chez Bélis Impasse de Chez Bélis Chez Gouin Chemin de la coudre La Coudre Le Closne Vert Chez Gautreau Chez Borit La Pommerade Chez Méthez
Secteur 14	<u>Mme MAROC Agnès</u>	Le Plessis Chez Templier Chez Serclos Pièces de chez Crochet Chez Bouyer Puits de chez Bouyer Le chaix de chez Bouyer Chez Massias Tauriac L'Aérodrome
Secteur 15	<u>Mme RAIGNER Magalie</u>	Le Crochet Le Ramet Le Brandart Logis du Brandart Chez Noël La Maison neuve Le Renaudin Chez Coicaud La Cavaterie Chez Pelaud Luçon

2) Bureaux Eurochestreries

Suite à l'annulation de tous les concerts le conseil municipal accepte d'accorder un soutien financier accordé par le conseil municipal d'une valeur de 5 mois de loyer.

3) Affaires scolaires

Les enfants volontaires, sauf petites et moyennes sections de maternelle (environ 40) sont accueillis par les enseignants à l'école depuis le 12 mai. Les conditions sanitaires imposées n'ont pas été simples à mettre en place, mais tout semble bien se passer.

A partir du 2 juin l'ensemble des élèves, à partir de la grande section seront accueillis par moitié tous les 2 jours.

L'inspectrice d'académie nous confirme qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée.

4) Masques

Nous avons reçu notre dotation de masques fournie gratuitement par le département. Chaque conseiller les a déposés dans les boîtes aux lettres des habitants de leur secteur d'intervention.

Beaucoup de St Germinois nous ont remercié pour le geste de solidarité ainsi que pour les informations reçues tout au long du confinement par le biais du service de communication aux habitants.

Il est à noter que des couturières de la commune ont aidés à la confection de masques. Nous les remercions vivement pour ce geste de solidarité.

5) Participation citoyenne

M. Le Maire informe le nouveau conseil que notre commune a signé une convention avec la préfecture et la gendarmerie pour adhérer au dispositif nommé « Participation Citoyenne ».

Il s'agit de l'adhésion d'habitants à une plate-forme de communication mise en place par la brigade.

Ces volontaires ont pour rôle de relever les incivilités, agissements douteux près de chez eux et de les faire remonter aux gendarmes. Ils peuvent être un soutien aux forces de gendarmerie lors de délits commis dans la commune.

Un panneau indiquant notre implication dans ce dispositif sera apposé aux entrées de St Germain de Lusignan.

Un autre panneau mentionnant notre soutien pour le don de sang, remis lors d'une précédente réunion, par les membres de l'association sera également installé.

Fin de la séance à 23h.